

SISARC

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

**Rapport d'activités
2017**

1. Généralités

Dénomination officielle

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

Date de création : 3 avril 2007

1^{ère} modification statutaire : arrêté du 15 février 2013 (siège du Syndicat)

2^{ème} modification statutaire : arrêté du 8 mars 2013 (intégration de Sainte-Hélène-sur-Isère à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Arrêté du 18 mars 2014 : restitution de la compétence restauration et entretien des digues de l'Isère de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (fusion des Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie) à ses membres et substitution des Communes de Cruet, Freterive, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sein du SISARC

Mise à jour des statuts en 2015 suite à différents arrêtés préfectoraux.

Collectivités membres au 1^{er} janvier 2017

-Le Département de la Savoie

-Les Communes d'Aiton, Arbin, Bourgneuf, Chamousset, Châteauneuf, Coise, Cruet, Francin, Freterive, La Chavanne, Laissaud, Les Marches, Les Molettes, Montmélian, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Jean de la Porte, Saint Pierre d'Albigny

- La Communauté d'Agglomération Arlysère en substitution aux Communautés de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), de la Combe de Savoie (CCHCS) puisque par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 : les Communautés de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL), de la Combe de Savoie (CCHCS), du Beaufortain (CCB) et du Val d'Arly (Com'Arly) ont été fusionnées en une Communauté d'Agglomération Arlysère

Siège

L'Arpège - Pôle administratif de la CA Arlysère - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 Albertville

N° de SIRET : 200 008 423 000 10

Objet

Le Syndicat Mixte a pour objet :

- d'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages ;
- de conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre, élaborer et mettre en œuvre un plan global d'action et notamment un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique, en liaison étroite avec l'Etat, en charge de l'élaboration et de l'actualisation du PPRI ;
- de coordonner sur l'ensemble du bassin versant, dans son périmètre d'intervention, les études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 36 délégués.

Pour le Conseil Départemental de la Savoie, 7 délégués titulaires (désignés en 2015 suite élections départementales)

Martine	BERTHET
Christiane	BRUNET
Auguste	PICOLLET
Dominique	RUAZ
Jacqueline	TALLIN
Olivier	THEVENET
André	VAIRETTO

Pour la Communauté d' Agglomération Arlysère , le nombre de délégués est égal au nombre de Communes géographiquement concernées soit 12 délégués titulaire et 12 délégués suppléants :

La CA Arlysère a désigné ses délégués par représentation - substitution le 5 janvier 2017. Ces délégués ont été installés le 17 janvier 2017. La liste des délégués Arlysère a été réajustée par la CA Arlysère à son conseil du 2 février 2017 et installée au SISARC le 8 février 2017

Délégués titulaires	Délégués suppléants
François CANTAMESSA	Florent FERRACIN
Philippe GARZON	Marie NICASTRO
François HOMMERIL	Jean-Louis BILLON-BRUYAT
Raymond MULLER	Véronique AVRILLIER
Roland BURNIER-COULIN	Christian COMBAZ
Daniel CHARVAZ	Philippe TROUTOT
Vincent BRUET HOTTELAZ	Laurent GRILLET
Jean-Claude BERGER	Philippe GUIRAND
Daniel TAVEL	Véronique FAVRE
Christophe METGE	Alain SIBILLE
Xavier TORNIER	Denis AMANN

Pour les autres Communes, chaque Commune a élu 1 délégué et 1 suppléant, soit 18 titulaires et 18 suppléants.

Les Communes sont représentées comme suit :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Aiton	Yves	DE BRUYNE	Yves	SONNET
Arbin	Carlo	APPRATTI	Louis	ROGET
Bourgneuf	Aimé	HENRIQUET	Patrick	FERLIN
Chamousset	Yannick	LOGEROT	Claude	ROYER
Châteauneuf	Gilles	MAUGIE	Christelle	HUGONOT
Coise-Saint Jean Pied Gauthier	Bernard	FRISON	Jean Noël	PADEL-FOURDAN
Cruet	Jean-Michel	BLONDET	Alexandra	BARRE
Francin	Jean-Paul	VADEL	André	VIBOUD
Freterive	Fabrice	BOUCHE	Marie-Hélène	DIE-FRANCOZ
La Chavanne	Philippe	VALLET	Jean-Charles	MAZZINI

Laissaud	Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Bertrand	EXERTIER
Les Marches	Jean-François	MOLLARD	Joëlle	FERNANDES
Les Mollettes	Jean-Claude	NICOLLE	Delphine	GOUDIER
Montmélian	Alain	RIBEYROLLES	Philippe	GOLEC
Planaise	Pierre	GLARMET	Rosario	RAFFELE
Sainte Hélène du Lac	Patrick	BATTARD	Sylvie	SCHNEIDER
Saint Jean de la Porte	Jean-François	QUESNEL	Romuald	GIROD
Saint Pierre d'Albigny	Stéphanie	CHIMO-GARDET	Bertrand	DELACHENAL

Le Conseil Syndical s'est réuni 6 fois en 2017.

Perspective 2018

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI. (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) devient une compétence obligatoire du bloc communal avec prise de compétence automatique par les EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes ou d'Agglomération).

De ce fait, la Communauté de Communes Cœur de Savoie se substitue aux Communes de son territoire, la Communauté de Communes Porte de Maurienne se substitue à la Commune d'Aiton au SISARC.

Membre du Bureau

Le Bureau du Syndicat mixte est composé de 7 membres. Au vu de l'évolution de la composition du Conseil Syndical, il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et membre du Bureau les 7 janvier et 8 février 2017

Président : Philippe VALLET (La Chavanne)

Vice-Présidents : 1^{er} VP : Auguste PICOLLET (Département), 2^{ème} VP : Aimé HENRIQUET (Bourgneuf) et 3^{ème} VP : Xavier TORNIER (Arlysère)

Membres du Bureau : Philippe Garzon (Arlysère), Jean-Michel BLONDET (Cruet) et Gilles MAUGIE (Châteauneuf)

Perspective 2018

Nouvelle élection du Bureau au 24 janvier 2018

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Auguste PICOLLET	Jean-Michel BLONDET
Aimé HENRIQUET	Alain RIBEYROLLES
Xavier TORNIER	Jean-François MOLLARD
Olivier THEVENET	Philippe GARZON
Gilles MAUGIE	Jean-Paul VADEL

Administration générale

Une convention de mutualisation de services est établie depuis le 1^{er} janvier 2012 et ce jusqu'au 31 décembre 2018 entre la Co.RAL et le SISARC pour assurer le suivi

administratif du Syndicat. Au 1^{er} janvier 2018, Arlysère se substitue à la Co.RAL dans l'exercice de cette convention de mutualisation

Le SISARC rembourse, à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition du Pôle administratif intercommunal établies à :

- les charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif à hauteur de 12 000 € par an ;
- les frais fixes directement quantifiables (photocopies, affranchissement, ...) à hauteur de 1 700 € par an.

Suivi technique

Le suivi technique du SISARC est assuré depuis sa création par le Service d'Assistance Technique à la gestion des cours d'eau (SATERCE) rattaché à la Direction de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de Savoie : Thibault Boissy, chargé de mission risque inondation au Conseil Départemental, Christophe Dall'Osto, Directeur Adjoint de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de la Savoie et Jean-Pierre Argoud, Technicien rivière au Conseil Départemental de Savoie. Le 1^{er} septembre 2017, cette équipe a été renforcée par Camille Coupau dont le recrutement s'inscrit dans l'objectif de la réalisation du PAPI n° 2 de la Combe de Savoie.

2. Finances

Compte administratif

Les comptes administratifs 2014, 2015, 2016 et 2017

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 931.83	120 598.62	120 528.61	2 687 435,55
Charges à caractère général	6 533.39	89 598.20	89 537.51	2 655 861,24
Charges de personnel	2 398.28	12 000.00	12 000.00	12 000,00
Autres charges de gestion courante	14 545.67	17 028.14	17 101.71	17 397,96
Charges financières	0.00	0.00	0.00	286,96
Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0,00
Total Dépenses réelles	23 477.34	118 624.34	118 639.22	2 685 546,16
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454.49	1 972.28	1 889.39	1 889,39
Total Dépenses d'ordre	454.49	1 972.28	1 889.39	1 889,39
<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192 672.00	283 755.53	324 984.00	2 878 126,30
Produits des services	1 368.00	1 512.00	630.00	906,00
Dotations et participations	191 304.00	282 243.53	324 354.00	2 877 220,30
Total Recettes réelles	192 672.00	283 755.53	324 984.00	2 878 126,30

En section d'investissement :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 520.26	2 714 255.05	1 325 626.94	644 871,91
Emprunts et dettes assimilées			195 475.00	195 475,00
Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	
Immobilisations incorporelles	12 959.27	31 592.64	47 376.00	13 788,96
Immobilisations corporelles	1 473.60	0.00	0.00	5 145,98
Immobilisations en cours	184 536.14	2 682 662.41	953 786.36	351 493,33
Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00	0,00
Total Dépenses réelles	198 969.01	2 714 255.05	1 196 637.36	565 903,27
Opérations patrimoniales	7 551.25	0.00	128 989.58	78 968,64
Total Dépenses d'ordre	7 551.25	0.00	0,00	78 968,64
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	297 352.41	3 180 534.01	1 114 049.23	293 578,99
FCTVA		30 507.15	440 063.94	173 799,55
Excédent de fonctionnement capitalisé		192 884.81	0.00	0,00
Dotations fonds divers et réserves	222 601.67	0.00	0.00	
Subventions d'investissements	66 745.00	2 564 219.77	543 106.32	38 921,41
Emprunts et dettes assimilées		390 950.00	0.00	
Opérations sous mandat	0.00	0.00	0.00	
Total Recettes réelles	289 346.67	3 178 561.73	983 170.26	212 720,96
Opérations patrimoniales (recettes)	7 551.25	0.00	128 989.58	78 968,64
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454.49	1 972.28	1 889.39	1 889,39
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	
Total Recettes d'ordre	8 005.74	1 972.28	130 878.97	80 858,03

Globalement, le résultat 2017 s'établit comme suit :

BUDGET SISARC ANNEE 2017

Libellés	Fonctionnement réalisé 2017	Investissement			Total 2017
		réalisé 2017	RAR 2017	Total	
Recettes	2 878 126,30	293 578,99	1 982 900,00	2 276 478,99	5 154 605,2
Dépenses	2 687 435,55	644 871,91	647 035,00	1 291 906,91	3 979 342,4
Résultat de l'exercice 2017	190 690,75	-351 292,92			1 175 262,8
Résultat antérieur reporté	473 658,39	171 655,44			645 313,8
Résultat de clôture	664 349,14	-179 637,48	1 335 865,00	1 156 227,52	1 820 576,6

Participation des collectivités membres en 2017

	Participation 2017	
	Taux	Montant
Département	40 %	76 521
<i>Autres collectivités</i>	<i>60 %</i>	<i>114 783</i>
Aiton	8,36 %	9 596
Arbin	2,25 %	2 583
Bourgneuf	2,48 %	2 847
Chamousset	5,79 %	6 646
Châteauneuf	1,79 %	2 055
Coise	1,49 %	1 710
Francin	6,92 %	7 943
La Chavanne	2,30 %	2 640
Laissaud	3,27 %	3 753
Les Marches	1,84 %	2 112
Les Molettes	0,69 %	792
Montmélian	3,30 %	3 788
Planaise	0,99 %	1 136
Sainte Hélène du Lac	4,67 %	5 360
Cruet	1,26 %	1 446
Freterive	1,31 %	1 504
Saint Jean de la Porte	2,24 %	2 571
Saint Pierre d'Albigny	3,21 %	3 685
CA Arlysère	45,84%	52616
Total participation		191 304

Remboursement d'une partie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le préfinancement du FCTVA en 2015

La Caisse des Dépôts avait lancé courant 2015, un dispositif d'emprunts permettant de préfinancer à taux zéro le fonds de compensation de TVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget principal 2015.

Le SISARC soumis au régime de versement du FCTVA anticipé (N-1) éligible à ce dispositif avait demandé une avance de 390 950 € soit 8,037 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

La première moitié de cet emprunt soit 195 475 € avait été remboursée en 2016, la seconde courant 2017.

Ligue de trésorerie

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € souscrite auprès de la caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Cette ligne de trésorerie a été mobilisée une fois courant 2017 dans l'attente de versement de subventions d'opération inscrite au PAPI. Elle a pu être remboursée très rapidement, les frais afférents sont pris en charge dans le cadre du PAPI 2.

3. Liste des marchés souscrits en 2017

Objet		Numéro	Date de notification et de début de marché	Attributaires	Durée	Montant total HT sur durée globale
MARCHES DE TRAVAUX						
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT						
MONTANT de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT						
Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie Marché N°4 Défrichage et déboisement - phase 2	140 000,00 €	2017--017	26/07/2017	BOIS DES ALPES SERVICES 38570 HURTIERES	8 mois	109 649,00 €
Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie Marché N°5 Terrassement - Phase 2	2 000 000,00 €	2017-018	26/07/2017	Groupement FOREZIENNE D'ENTREPRISES / SOCCO 73800 MONTMELIAN / 74650 CHAVANOD	10 mois	1 490 000,00 €
MONTANT de 5 225 000,00 € HT et plus						
MARCHES DE FOURNITURES						
Marché relatif au dépôt dans les carrières VICAT de la Chavanne et Laissaud de sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie.		2017-004	17/01/2017	GRANULATS VICAT 38350 BARRAUX		82 500,00 €
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT						
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus						
MARCHES DE SERVICES						
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT						
Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du torrent de la Combaz sur les communes de Notre Dame des Millières,	60 000,00	2017-012	07/06/2017	HYDRETTUDES 73800 FRANCIN		64 145,00 €

Tournon, Frontenex et Sainte Hélène sur Isère						
Maitrise d'oeuvre relative aux travaux de confortement de la digue en rive droite de l'Isère sur la commune de Gilly sur Isère		2017-041	13/12/2017	HYDRETTUDES 73800 FRANCIN		51 830,00 €
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT						
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus						
Acquisition de données géotechniques et géophysiques	230 000,00	2017-010	07/06/2017	HYDROGÉOTECHNIQUES SUD EST 73800 SAINTE HELENE DU LAC	4 ans	303 587,50 €

4. Rappel des faits marquants et actions menées en 2017

A- Plan décennal de restauration des digues

La mise en œuvre du plan d'entretien des digues de l'Arc et de l'Isère constitue l'une des opérations portée par le SISARC, depuis la création du Syndicat.

Les travaux se répartissent entre des travaux de confortement, des enrochements et des travaux de traitement de la végétation.

L'Etat participe à hauteur de 40 %.

L'AREA participe à hauteur de 20 %, en vertu d'une convention signée en 2008 avec le SISARC pour 10 années. En octobre 2015, une nouvelle convention a été signée avec l'AREA, l'échéance de la convention est désormais fixée au 31 juillet 2021.

La Tranche 11 du plan de restauration des digues a été confiée à l'entreprise TERRY le 18 octobre 2017 - 1,2 km secteurs Francin et Gilly-sur-Isère (RN90). Son montant est de 12 235 € HT. Au vu des conditions climatiques de janvier 2018, le démarrage du chantier initialement prévue en janvier 2018 a été reporté à février, tout comme la préparation de la tranche n°12.

Tranches ultérieures - Perspectives.

Ces dernières années, des budgets limités ont été consacrés à ces travaux.

Pour les années à venir, les volumes de travaux vont être revus à la hausse en y incluant d'autres travaux que ceux liés à la végétation notamment en vue de la remise en état du chemin de digue par exemple.

B- Mise en œuvre du Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) – Avenant de prolongation de deux années

Le Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités destiné à mettre en œuvre une politique globale de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire.

Le PAPI 2 permet de mobiliser 19 M € en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie.

Les conventions fixant les modalités financières et techniques du PAPI 2 ont été signées le 13 mars 2014 :

- Convention cadre du second PAPI avec l'Etat, le Département, l'Agence de l'Eau et EDF ;
- Convention digue avec l'Etat - Surveillance des digues, études règlementaires et travaux structurels ;
- Convention Lit avec l'Etat - Travaux de restauration du domaine fluvial de l'Isère.

Le PAPI2 a fait courant 2017 l'objet d'un avenant signé par les parties le 13 novembre 2017. Cet avenant permet :

⇒ de prolonger de deux années supplémentaires, à savoir 2018 et 2019, la convention initialement prévue sur la période 2014-2017 :

- * cette prolongation est nécessaire afin de permettre aux collectivités d'engager toutes les actions inscrites dans un calendrier initial excessivement contraint ;
- * elle permet également l'extension sur ces deux années de l'aide perçue par le Département au titre de la mise à disposition des moyens techniques du S.I.S.A.R.C.

⇒ d'inscrire des opérations nouvelles dont la nécessité s'est fait jour postérieurement au mois de juin 2013, date de la finalisation du projet de PAPI n° 2, et de fait d'obtenir les aides financières de l'Etat qui sont conditionnées à l'inscription dans la démarche PAPI.

Les opérations nouvelles qui figurent dans l'avenant sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Subvention Etat
S.I.S.A.R.C	Travaux de restauration du torrent de la Combaz	1 M€ HT x 50 % = 500 000 €
S.I.S.A.R.C	Complément de financement des travaux de restauration du torrent de Fontaine Claire combinés avec le renforcement du chemin du Moutonnet (protection de l'aérodrome)	200 000 € HT x 50 % = 100 000 €
Ville d'Albertville	Protection de berge sur le Nant Potier	20 000 € HT x 40 % = 8 000 €
SISARC	Protection contre les érosions de la berge rive gauche de l'Isère en amont du pont Albertin (Commune de	300 000 € HT x 40% = 120 000 €

	Grignon)	
A déterminer au cas par cas	Provision pour opérations diverses sur affluents torrentiels	200 000 € HT x 50 % = 100 000 €
Communauté de Communes Cœur de Savoie	Travaux de restauration des berges du Gelon dans la traversée de Chamousset	160 000 € HT x 40 % = 64 000 €

**a) Axe 8 du PAPI 2 - Travaux de restauration du lit de l'Isère :
Achèvement de la phase préparatoire et démarrage des travaux**

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Le budget global de l'Axe 8 (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est financé à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF. L'objectif est d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

Les sédiments extraits du lit de l'Isère sont appelés à être déposés :

- En appui de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset
- Dans les plans d'eau de Pré la Chambre sur la Commune de Chamousset et des Gabelins sur la Commune d'Aiton
- Dans les carrières en activités (carrières VICAT de Laissaud et de La Chavanne) au vu des tarifs de reprise qu'on *in fine* accepté les exploitants de carrière.

Les travaux de restauration du lit de l'Isère de la période 2016/2018 étaient prévus en 2 phases l'une sur l'hiver 2016/2017, la seconde sur l'hiver 2017/2018.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Groupement EGIS – CNR – ECOSPHERE et notifiée début mars 2015 pour un montant de 224 550 € HT.

Toutefois, lors de sa réunion du 11 octobre 2017, le Conseil Syndical décidait de l'établissement d'un avenant technique et financier à ce marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte les adaptations successives apportées au programme de l'opération en lien avec l'avis émis par les autorités de tutelle en phase d'instruction du dossier : extension du périmètre d'étude au stade avant-projet et dossier Code de l'environnement, allotissement des marchés de travaux, étalement dans le temps de l'opération, cas particulier de l'atterrissement de l'AV15.

Ainsi, la durée du marché est portée à 16 mois.

Le montant de cet avenant s'élève à 56 169,20 € HT, ce qui porte ce marché de maîtrise d'œuvre à 280 179, 20 € HT.

Phase 1 -

Les travaux de la phase 1 avaient démarré en décembre 2016.

Pour la mise en dépôt respectivement dans les carrières VICAT de Pré Couardin et de la Chavanne, des matériaux correspondant à l'arasement de deux atterrissements Av 9 et Av 8, un marché a été établi avec la société Granulats VICA dont le siège est à 38530 BARRAUX : Volume prévisionnel : 55 000 m³ ; Tarifs : 1,5 € HT par m³.

Les travaux de la phase 1 réceptionnés en juillet 2017 répondent pleinement aux objectifs que le SISARC s'était donné en matière de restauration du lit de l'Isère quant aux atterrissements qui ont été traité.

Toutefois, le décompte définitif des deux marchés établis avec le groupement d'entreprises VINCI – BENEDETTI a fait l'objet d'un différend entre le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'une part, et le groupement d'entreprises d'autre part.

Une négociation est intervenue entre les parties afin de solutionner à l'amiable ce litige dans le cadre d'un protocole transactionnel.

Celui-ci a validé lors de la réunion de la CAO du 4 juin 2018 et du Conseil Syndical du 13 juin 2018.

Les marchés ont ainsi été soldés sur les bases suivantes :

- Marché n° 2016-SIS-028 : Montant initial : 1 128 773 € HT / Montant du solde du marché validé par protocole transactionnel : 1 036 803.96 € HT
- Marché n° 2016-SIS-029 : Montant initial : 398 061 € HT/ Montant du solde du marché validé par protocole transactionnel : 391 078.99 € HT

Phase 2 -

Par délibération du 26 juin 2017, les marchés de travaux de la phase 2 ont été attribués comme suit :

- Marché n° 2017-SISARC-017 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 4 Défrichage et déboisement - phase 2 » à l'entreprise BOIS DES ALPES SERVICES - Le Thielet - 38570 HURTIERES pour un montant de 109 649,00 € HT ;
- Marché n° 2017-SISARC-017 « Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Marché N° 5 Terrassement - phase 2 » au groupement d'entreprises Forezienne d'entreprises / SOCCO – Espace Merlin - 73800 MONTMELIAN pour un montant de 1 490 000 € HT

Les travaux ont débuté en septembre 2017. Leur réception initialement était prévue à la fin du 1^{er} semestre 2018. Toutefois les crues de janvier 2018 ont engendré des retards dans l'exécution de ces travaux induisant une prolongation de la durée d'exécution du marché sur le second semestre 2018.

Phase 2 bis – Traitement de l'AV15

Le traitement de l'AV15 était initialement envisagé en opération combinée avec la déconstruction du Pont des Anglais par le Département (délibération du Conseil Syndical du 11 mai 2017). Toutefois, ce projet de déconstruction étant reporté, une opération propre au traitement de l'atterrissement AV15 a été engagée par le SISARC au Conseil Syndical du 11 octobre 2017. Les services de l'Etat ayant fait connaître leur projet de réaliser, avec le même calendrier que le SISARC la réalisation d'une passe à poissons à la confluence du Gargot au droit de l'atterrissement V15, un groupement de commande ETAT-SISARC a été délibéré pour une réalisation de ces travaux concomitamment au reste de la phase 2 des travaux de restauration du lit de l'Isère.

Perspectives 2018

- Les consultations pour les études de suivi écologique imposées par l'arrêté préfectoral de décembre 2016 sont programmées début 2018.
- Les travaux de restauration du lit de l'Isère ne sauraient être conduits sans que ne soit engagé, avec les partenaires, les actions nécessaires à leur pérennisation

Les études spécialisées conduites par EDF s'achèvent. Une expérimentation grandeur nature devrait intervenir en 2018 mais il reste, fin 2017, encore beaucoup de points à caler dont le financement.

b/ Axe 7 du PAPI 2 – Renforcement des digues de l'Isère et de l'Arc

Ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2 et financées à 100 % sur le HT par l'Etat.

Outre la clôture des opérations :

- confortement de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la zone d'activité d'Alpespace
- confortement digue rive gauche de l'Isère dans le secteur du pont de Gilly sur Isère

avec la signature des protocoles transactionnels avec les Groupements en charge des travaux liés à ces opérations, l'année 2017 a vu l'engagement des nouvelles opérations ci-après :

- Rive gauche de l'Arc – Secteur Bourgneuf Chamousset

Le budget prévisionnel de l'opération estimé à 1M€ HT.

Le travaux ont pour objet l'épaississement de la digue sur un linéaire de 1,5 km et la mise en place d'un déversoir de sécurité.

Suite à la CAO du 10 novembre 2017, la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset » a été confié à LOMBARDI INGENIERIE SAS – Immeuble le VIP – 70 Rue de la Villette – 69003 Lyon pour un montant des prestations du marché correspondant à 42 600 € HT (mission de maîtrise d'œuvre, rémunération forfaitaire : 39 900 € HT (taux de 5.32 %), mission complémentaire : 2700 € HT (forfait)– Décision n°2017-004

Le foncier : Le renforcement de la digue de l'Arc impose l'activation de procédures d'acquisition foncières.

Acquisition et démolition de la Maison Bugnon : Le principe de l'acquisition d'un tènement situé au lieudit « Boucherance, vers l'ancienne Gare », sur la Commune de Chamousset, sur lequel se trouve une habitation encastrée dans la digue de l'Arc, a été débattu, au SISARC lors des Conseils Syndicaux du 28 juin 2017 et du 11 octobre 2017.

En effet, pour des raisons de sécurité, cette habitation devra être détruite dans le cadre des travaux à entreprendre pour l'aménagement de la digue.

La maîtrise d'œuvre de déconstruction de la maison Bugnon a été notifiée le 7 novembre 2017 à ACEBTP- 74 960 Annecy : pour un montant de 4 800 €.

L'acquisition de ce bien par le SISARC, intégralement financé dans le cadre du PAPI 2, sera délibérée par le Conseil Syndical le 13 juin 2018

Autres propriétaires riverain de la digue de l'Arc : les démarches sont engagées auprès des autres propriétaires riverains, pour ce faire le Syndicat est accompagné par le cabinet FCA.

- **Digue rive droite de l'Isère sur la commune de Gilly sur Isère**

Suite à la CAO du 19 octobre 2017, la « Maitrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Gilly sur Isère » a été confiée à HYDRETTUDES (mandataire) 50 voie Albert Einstein – 73 800 Francin / SAGE 2 rue de la Condamine – ZI Mayencin – BP 17 – 38 610 Gières pour un montant des prestations du marché correspondant à 51 830 € HT (mission de maîtrise d'œuvre – forfait provisoire). La notification du marché intervenue le 11 décembre 2017.

Cette réfection de la digue rive droite de l'Isère prévoit l'évacuation d'une partie des matériaux du batardeau qui subsistent des travaux réalisés antérieurement dans ce secteur.

Perspectives 2018

- L'attribution des marchés puis le démarrage des travaux liés à ces deux opérations de renforcement des digues

c/ Aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, de Sainte Hélène-sur-Isère et de Tournon (restauration et prévention des risques d'inondations)

Le projet vise au déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection des habitations riveraines contre les risques d'inondation et restaurer les milieux aquatiques correspondants.

- Instruction administrative

En tant que maître d'ouvrage; le SISARC a déposé, courant 2017, les dossiers en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération, de la déclaration d'intérêt général, et de l'obtention des autorisations administratives au titre du Code de l'Environnement. Ces dossiers, ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre 2017 au 26 octobre 2017.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec quelques recommandations quant à la destination des matériaux et la nécessité de faire évoluer le PPRI après travaux.

Suite à la déclaration de projet par le Conseil Syndical le 13 décembre 2017, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique est intervenu le 15 mars 2018.

- Les travaux

La maîtrise d'œuvre a été confiée à HYDRETTUDES / SAGE et notifié le 7 juin 2017.

L'avant-projet a été remis en septembre 2017. Les reconnaissances géotechniques et géophysiques ont été réalisées début décembre.

d) Axe 7 du PAPI 2 - Etude de dangers / Acquisition de données géotechniques et géophysiques

Les études de danger, désormais obligatoires, sont assez lourdes et complexes ; il est important qu'elles soient faites au mieux pour garantir, en outre, la sécurité juridique ultérieure du Syndicat. Elles permettent de définir les travaux à réaliser pour le confortement des digues.

Le budget estimatif de ces études de danger est de 700 000 € TTC pris en charge par l'Etat toutes charges comprises.

Au cours de l'année 2015, 2 études avaient été engagées:

- L'étude de danger relative au tronçon 12 (digue rive gauche entre le viaduc de l'A423 à Montmélian et la limite du Département de l'Isère) situé sur les Communes de Francin et Laissaud confiée à HYDRATEC (69000 LYON) pour un montant de 81 793.75 € HT. Cette étude permettra la réalisation d'une étude préliminaire au confortement de la digue au droit des gravières de Laissaud.
- L'étude de danger relative aux tronçons 9 et 13 de l'Isère et de l'Arc (Communes de Bourgneuf, Chamousset et Aiton) ainsi que la réalisation d'une étude préliminaire à l'épaississement de la digue rive gauche de l'Arc confiée à ATELIA EAU ET ENVIRONNEMENT (38432 ECHIROLLES) pour un montant de 54 725 € HT.

Pour ce faire, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure européenne début d'année 2017 permettant l'attribution de ce marché à bons de commandes (accord cadre), pour une année reconductible 3 fois, avec HYDROGEOTECHNIQUE SUD EST domicilié à SAINTE HELENE DU LAC (73800) (délibération du 11 mai 2017).

Les prestations à réaliser permettront de fournir les données géotechniques et géophysiques nécessaires à la réalisation de diverses opérations inscrites dans le PAPI 2 de la Combe de Savoie, telles que :

- les diagnostics et travaux de confortement et réparation des digues de l'Isère et de l'Arc
- les diagnostics et travaux de confortement et réparation de digues de cours d'eau affluents
- les opérations d'aménagement et de restauration de cours d'eau
- les travaux de protection des berges.

e) Obturation des ouvrages traversants rive droite de l'Isère Tournon - Frontenex

Le marché de maîtrise d'œuvre pour le traitement des ouvrages traversant de Tournon et Frontenex a été confié à l'entreprise Géolithe (38 – Crolles) pour un montant de 20 250 € HT.

L'avant-projet a été remis mi-novembre 2017.

Perspective 2018

- Remise du projet et du DCE début 2018 pour réalisation des travaux ensuite.

f) Erosion de la berge rive gauche de l'Isère sur la Commune de Grignon

En amont du Pont Albertin sur la commune de Grignon, dans la suite des crues de ces dernières années, l'Isère a, érodé sa berge en rive gauche. Cette érosion a emporté une partie de propriété privée et fait courir un péril sur les habitations riveraines.

Une pré-étude a été confiée Hydrétudes (Francin) pour un montant de 11 586,63 € HT.

Les conclusions ont été remises fin 2017.

Perspectives 2018 :

- Concertation avec les partenaires pour le montage d'un plan de financement pour les travaux.

C- GEMAPI (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)- Structuration du territoire – Evolution du SISARC

a/ Adhésion du SISARC à l'association du bassin versant de l'Isère

L'Isère est le plus grand affluent du Rhône ne disposant pas encore d'une structure globale de gestion.

Aussi, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du Rhône Méditerranée préconise la création d'un établissement public de bassin (EPTB) qui aurait pour objet de coordonner l'intervention des différentes structures intervenant dans la gestion de la rivière.

A cette fin, les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau ont animé une réflexion collective mobilisant l'ensemble des structures concernées.

En l'occurrence, pour la Savoie ont tout particulièrement été mobilisés les 4 grandes structures dans la gestion des rivières : le SISARC (Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc), le SPM (Syndicat des Pays de Maurienne), le SMBVA (Syndicat du Bassin Versant de l'Arly), l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise).

Les Conseils Départementaux de Savoie, Haute Savoie, Isère, Drôme et Hautes Alpes, sont également associés.

Cette réflexion collective a débouché sur la création d'une association de type loi de 1901 visant à préparer et préfigurer la création d'un EPTB dans un délai de l'ordre de 5 ans.

L'association a pour objet :

- D'être un lieu de coordination, de dialogue et d'échanges entre ses membres sur les enjeux de la gestion de l'eau concernant l'ensemble du bassin versant de l'Isère
- De coordonner les études déjà entreprises et les cahiers des charges des futures études menées par ses membres en définissant une stratégie globale à l'échelle du bassin versant de l'Isère
- De réaliser ou faire réaliser des études générales d'intérêt global, à l'échelle du bassin versant de l'Isère, ainsi que les éventuelles études nécessaires à la création d'un EPTB
- De représenter les collectivités territoriales du bassin versant de l'Isère et leurs groupements auprès de l'Etat, de ses établissements publics et des titulaires de concession pour l'utilisation de l'énergie hydraulique dans les débats portant sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'association est composée de Conseils départementaux et de toutes les structures intervenant dans la gestion de la rivière et de ses affluents.

Elle est présidée alternativement par un conseiller départemental de Savoie et un conseiller départemental de l'Isère.

L'association s'appuie sur les moyens techniques spécialisés actuellement mobilisés par les conseils départementaux (dont l'équipe technique du SISARC).

La cotisation annuelle des membres est évaluée à 1 000 € par an.

Lors de la négociation du PAPI2 auprès des services de l'Etat, le dossier s'était trouvé fragilisé du fait de l'absence d'un EPTB sur l'Isère. Pour la réalisation d'un PAPI 3, l'existence d'une telle structure à même de valider le projet à l'échelle du bassin versant de l'Isère s'avère incontournable.

Le conseil Syndical lors de sa réunion du 11 octobre 2017 a décidé de l'adhésion du SISARC à l'association du bassin versant de l'Isère et désigné Philippe Vallet en qualité de représentant titulaire du SISARC et Xavier Tornier en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'association.

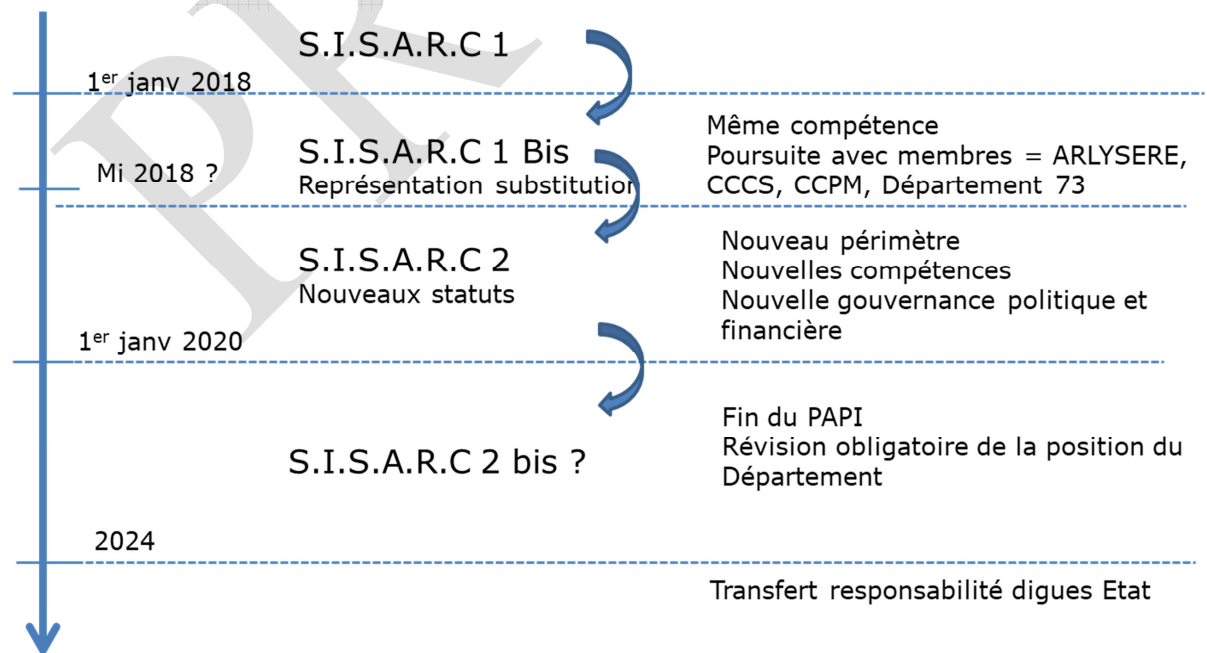
b/ Evolution du SISARC

La GEMAPI sera au 1^{er} janvier 2018 une compétence exercée par les Communautés de Communes et d'Agglomération; compétence qu'elles peuvent le cas échéant transférer ou déléguer à un Syndicat mixte.

Dès novembre 2015, par délibération du Conseil Syndical, le SISARC se prononçait favorablement quant au principe de son portage de la compétence GEMAPI sur son territoire.

Par délibération en date du 6 juillet 2017, la Communauté de Communes Cœur de Savoie , puis par délibération en date du 9 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère ont délibéré quant à leur volonté de voir le SISARC évoluer dans son périmètre et ses compétences en vue de sa labellisation EPAGE pour la Combe de Savoie.

Ainsi fin 2017, le schéma synopsis de l'évolution du SISARC, pour une prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble de la Combe de Savoie, se présente comme suit :



Ainsi le déploiement de la GEMAPI s'effectuera en plusieurs étapes :

La première étape aura lieu au tout début d'année 2018 avec la mise en œuvre du mécanisme dit de « remplacement / substitution » au terme duquel le S.I.S.A.R.C sera constitué de la Communauté d'Agglomération Arlysère (ce qui est déjà le cas dès 2017), de la Communauté de Communes Coeur de Savoie en lieu et place des 17 Communes de son territoire et qui sont actuellement membres du S.I.S.A.R.C, de la Communauté de Communes Porte de Maurienne en lieu et place de la Commune d'Aiton, actuellement membre, et enfin du Département de la Savoie.

Ce S.I.S.A.R.C qualifié de « 1Bis » dans le schéma ci-dessus poursuivra l'action actuelle du S.I.S.A.R.C avec des statuts inchangés.

Ce n'est que dans un second temps, dans le courant de l'année 2018, qu'interviendra la réorganisation fondamentale par la création du « S.I.S.A.R.C 2 » avec des nouveaux statuts opérant le transfert de la compétence obligatoire GEMAPI au syndicat mixte désormais appelé à intervenir sur un territoire forcément élargi à l'ensemble du sous-bassin de la Combe de Savoie. Une telle transformation appellera à l'évidence une évolution très substantielle de la gouvernance « politique » et financière du Syndicat.

La création du S.I.S.A.R.C 2 s'accompagnera, de fait, de la dissolution des deux syndicats de l'Aitelène et de la Bialle – Lavanche dont les compétences seront intégrées au S.I.S.A.R.C 2.

4. Communication du SISARC

Le site du S.I.S.A.R.C (www.sisarc.fr) en fonctionnement depuis 2015 permet aux élus et à la population de mieux connaître l'action du S.I.S.A.R.C.

Son contenu est régulièrement mis en jour pour rendre compte de l'activité du Syndicat

Il enregistre environ 100 visites par mois.